



Un revenu sans raison – Pourquoi le revenu de base inconditionnel ne tient pas ses promesses, 2014

avenir-suisse.ch/fr/37224/



Soziale Sicherheit sichern – Plädoyer für eine Schuldenbremse, 2011

avenir-suisse.ch/fr/12513/
(résumé en français)



LAI – un dossier malade – Comment des incitations négatives, une multitude d'acteurs et des ambitions excessives ont détérioré la santé de l'assurance-invalidité, 2007

avenir-suisse.ch/fr/2860/
(résumé en français)

Le filet de sécurité détourné de sa fonction

Le dispositif de protection sociale contre les conséquences financières des vicissitudes de la vie compte indéniablement parmi les avancées les plus importantes du siècle dernier. Sa création et son développement ont permis à de nombreuses personnes de s'affranchir de la communauté solidaire constituée par la famille et nettement facilité l'évolution des modes de vie dictée par les préférences personnelles.

Depuis les années 1990, les symptômes d'une crise se multiplient. La tendance de l'Etat-providence à se développer saute aux yeux. De 1995 à 2013, en Suisse, le taux de prestations sociales – soit la part des dépenses totales pour la sécurité sociale dans le produit intérieur brut – est passé de 20,3 à 24,2%. Comparée à celle d'autres pays industrialisés, cette progression reste plutôt modeste: ici aussi, on constate que le bon développement économique des vingt dernières années a profité à la Suisse. Pourtant, le grand-écart entre une protection sociale équilibrée assu-

rée par l'Etat et la préservation de la responsabilité individuelle et des incitations au travail constitue un défi croissant.

L'exemple prémonitoire de l'AI

En période de conjoncture favorable, les évolutions négatives lentes risquent particulièrement d'être sous-estimées et – au plus tard lors d'un ralentissement économique – de se transformer en lourde charge. La débâcle de l'assurance-invalidité en est le parfait exemple. Dès le début des années 1990, le nombre de rentiers AI a littéralement explosé; la principale cause en était, en premier lieu, des souffrances difficiles à évaluer de manière objective et laissant une large marge d'appréciation. Il est indéniable que ce processus laxiste a conduit de nombreux employeurs, aussi des communes, à se débarrasser de leurs «cas difficiles» en les remettant à l'AI. En raison des prestations généreuses reçues et de la faible pression en matière de réintégration, ce sort a été tout à fait supportable pour la majorité des personnes concernées. Alors que la politique a longtemps fermé les yeux sur l'explosion de coûts qui se profilait, une nouvelle tendance s'est amorcée depuis 2003, en raison de certaines modifications dans l'exécution (le nombre de nouveaux rentiers a chuté de plus de 40% en quelques années). Hélas, l'AI traînera encore pendant des années la montagne de dettes accumulées en un temps record, et ce alors qu'elle bénéficie depuis 2011 d'une hausse de la TVA de 0,4 points de pourcentage pour renflouer ses caisses.

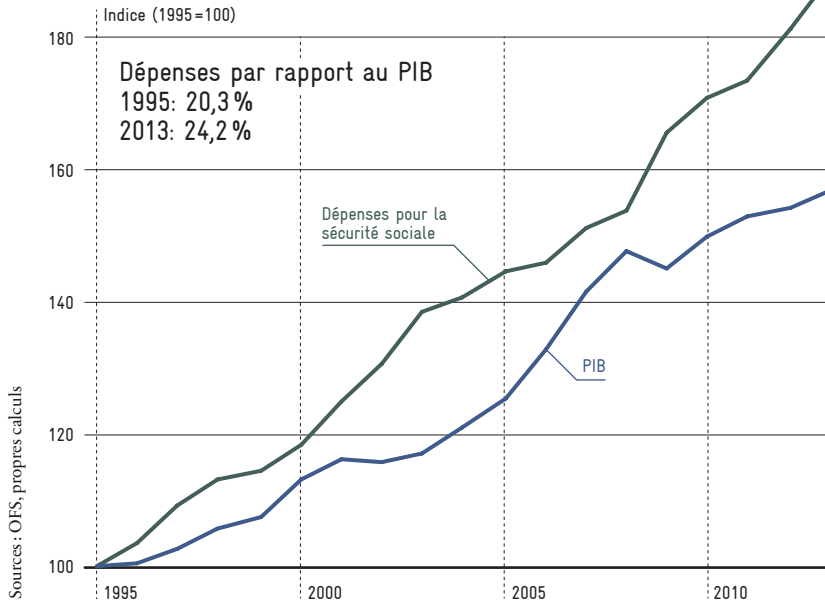
Conjurer le changement des mentalités

La tendance qui se profile en matière de prestations sociales sous condition de ressources est inquiétante. En effet, les coûts de l'aide sociale notamment ont doublé depuis 2003, tout en se maintenant à un niveau bien inférieur à ceux de l'AI. Il est néanmoins paradoxal qu'en Suisse, le nombre de pauvres a officiellement reculé (-87 000 personnes) entre 2007 et 2012, alors que celui des bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté (+17 000). En outre, la durée moyenne de perception de l'aide sociale, conçue comme une prestation provisoire destinée aux personnes en situation de détresse, est passée de 32 à 40 mois au cours des dernières années. L'évolution des coûts suit la même tendance en matière de prestations complémentaires et de réduction des primes de caisse-maladie.

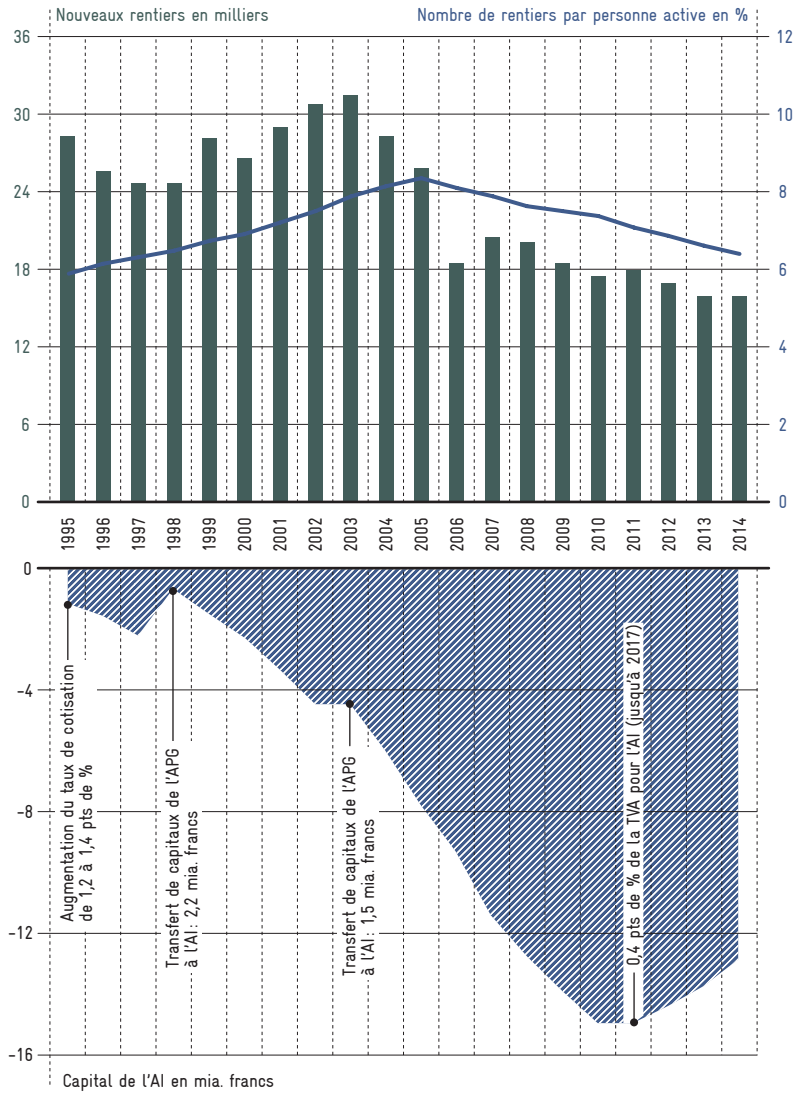
Les raisons de ces développements sont multiples, mais il existe des indices clairs révélant que la population a notamment moins de scrupules à bénéficier de prestations sociales en Suisse. Conjurer intelligemment ce changement des mentalités représente l'un des principaux défis de l'Etat-providence. Le principe «encourager et exiger» doit transmettre le message selon lequel une vie aux frais de la collectivité ne coule pas de source et qu'elle ne doit d'ailleurs pas être considérée comme désirable. Si la Suisse y parvient, elle sera, dans vingt ans encore, un Etat-providence efficace, bien accepté et surtout juste.

DH

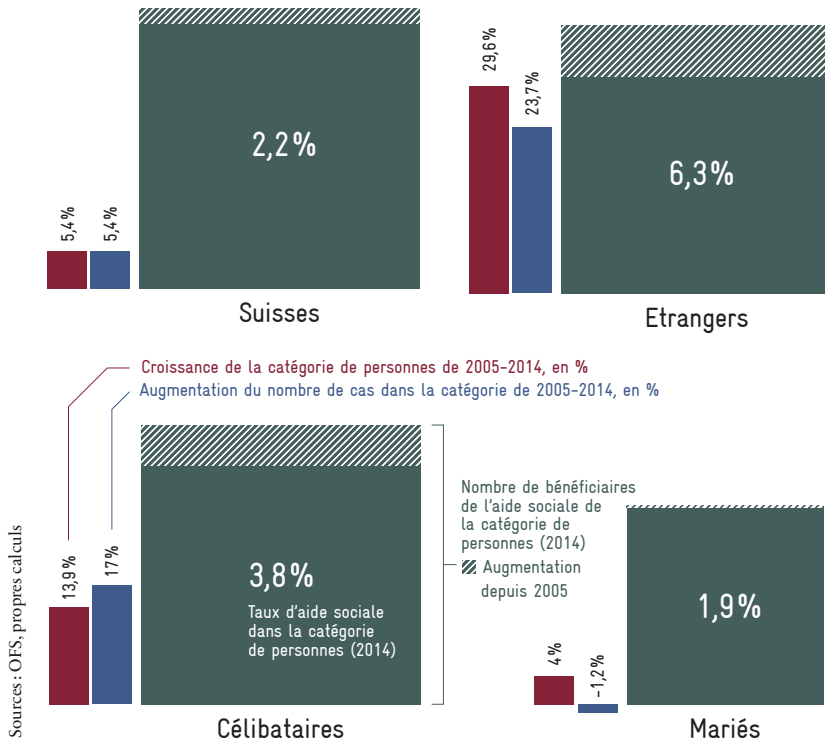
Croissance du taux de prestations sociales



Un assainissement de l'assurance-invalidité s'impose toujours



L'aide sociale sous pression



1995	Votation 437: Financement de l'assurance-chômage. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
13.06.1999	Votations 457, 458 Révision de l'assurance-invalidité. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/> Assurance-maternité. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
26.09.2004	Votation 513. Allocations pour perte de gain en cas de service ou de maternité. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
17.06.2007	Votation 529. 5 ^e révision de l'AI. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
27.09.2009	Votation 543. Financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire de la TVA. Référendum obl. <input checked="" type="checkbox"/>
26.09.2010	Votation 551. Révision de l'assurance-chômage. Référendum fac. <input checked="" type="checkbox"/>
2015	

Source: OFS